

Service Paie à façon

Dans un domaine où les changements règlementaires et statutaires sont de plus en plus importants et nécessitent une veille importante, le CDG 43 propose depuis plusieurs années une externalisation de la paie, afin de vous accompagner et de sécuriser vos données.

Deux missions sont proposées :

Paie à façon

La mission s'inscrit dans la pérennité

SOS Paie

La mission est ponctuelle.
Elle permet de pallier l'absence momentanée de l'agent en charge des paies dans vos services

Ces deux adhésions au service paie sont possibles tout au long de l'année.

Détail de notre prestation :

Prise en main du dossier :

- Réalisation d'un audit de conformité,
- Identification des anomalies et préconisations des correctifs.

Chaque mois :

- Calcul des paies en fonction des éléments variables (heures supplémentaires, astreintes...) transmis par la collectivité dans un tableau prédéfini.
- Une fois la paie calculée, envoi à la collectivité des éléments de paie et notamment ceux permettant l'intégration en comptabilité :
 - Bulletins de paie
 - Imputation comptable des éléments de paie
 - Journaux mensuels (prélèvement à la source et journal de paie)
 - Etats des charges diverses
 - Fichiers de virement.
- Génération et transfert de la DSN sur Net-Entreprise, et vérification des informations.

Chaque fin d'année :

Envoi d'un journal de paie annuel ainsi qu'un état annuel des cotisations pour les déclarations annuelles (SFT, ATIACL...).

A la demande :

A la demande des collectivités, le CDG peut réaliser des tableaux de coût horaire, de masse salariale, effectuer des simulations de paie, calculer des indemnités de licenciements... Il est également à vos côtés pour vous apporter des conseils.